AVIS PUBLIC



AVIS DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, greffier de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 3 décembre 2019 à 19 h 30 à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de Desmaures.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les demandes des dérogations mineures suivantes :

280, route de Fossambault:

La demande vise à autoriser la construction d'une clôture avec barbelé afin de répondre aux exigences de sécurité pour le transport routier international (CTPAT). La clôture aurait une hauteur totale de 2,3 m au lieu de 1 m maximum en cour avant comme l'exige le Règlement de zonage n° 480-85.

2183, rue des Riverains (anciennement 2146, rue Lachance):

La demande vise à autoriser la construction d'une piscine creusée et ses accessoires (filtreur, thermopompe) dans une partie de la cour avant secondaire. Deux options sont présentées :

 Un empiètement de 46,4 m² dans la cour avant secondaire;

Ou

 Un empiètement de 12,5 m² dans la cour avant secondaire;

Au lieu d'être implantée dans les cours latérales ou arrière uniquement comme l'exige le Règlement de zonage n° 480-85.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures Ce 13 novembre 2019

Le greffier, Daniel Martineau, notaire www.VSAD.ca